

Déclaration UPR

Je suis **Brahim Ahmedou**, Directeur Exécutif de l'**Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille**, Association membre de l'IPPF.

Afin de faire face aux violations extrêmes des droits fondamentaux des filles, nous demandons aux Etats membres de faire la recommandation suivante au Gouvernement Mauritanien au cours de ce 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel.

Nous recommandons

La Promulgation dans les plus bref délais d'une **loi**, incriminant les **MGF** qui prend en considération une approche multisectorielle, l'Interdiction de la médicalisation des MGF, le Changement des Normes Sociale, les Droits Humains, l'Egalité des Sexes et la Formation des Prestataires des Services sur la Prise en Charge Médico-Psychosociale des Survivantes des MGF pour pouvoir Eradiquer définitivement cette pratique dangereuse à l'aube de **2025** et en ligne avec l'agenda **2030**.

En Conclusion, je dirai que, Beaucoup d'étapes ont été franches sur la voie de la réalisation des droits en santé Sexuelle et Reproductive. La Mauritanie a ratifié beaucoup de conventions relatives aux droits de l'homme.

Cependant, des efforts additionnels doivent être consentis pour lutter contre les violences basées sur le genre, y compris les **MGF** à travers la promulgation des lois spécifiques et leur application.

